

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 4^e trimestre 2016 et du 1^{er} trimestre 2017 à celles des 12 mois précédents.

Des affaires créées au titre de la garantie AGS en baisse significative

Porté par un environnement macroéconomique favorable, 2016 a été marquée par une réelle embellie sur le front des défaillances d'entreprises, dont le nombre, hors sauvegardes, a diminué selon la Banque de France de -8,0% par rapport à 2015. Les secteurs de la construction et de l'industrie ont été les plus impactés avec des replis respectifs de -13,5% et -11,2%. Cette tendance à la baisse semble se poursuivre : les chiffres publiés le 7 avril 2017 font état de 57 873 liquidations et redressements judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin janvier 2017, soit un cumul en baisse de -7,2% par rapport à janvier 2016. Par ailleurs, sur la base de données encore provisoires, la banque centrale anticipe un nouveau recul à la fin du mois de février, légèrement plus soutenu qu'à fin janvier (-7,6%). L'évolution des principaux indicateurs d'activité de l'AGS s'inscrit dans cette tendance.

Le total des affaires créées au titre de la garantie AGS du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 a diminué de -9,4% par rapport à celui enregistré sur les 12 mois précédents. Ce recul est plus prononcé pour les entreprises de 20 salariés et plus (-14,5%) que pour les sociétés de moins de 10 salariés (-9,1%). A noter que le secteur des transports et entreposage présente une forte augmentation (+10,4%), alors que la construction affiche la baisse la plus nette en proportion (-14,7%).

Le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS s'est replié de -14,2% sur la période.

Concernant les ouvertures de procédures de sauvegarde, dont les statistiques sont suivies par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, leur nombre a diminué de -8,4% sur les 12 derniers mois.

Des avances en nette diminution

En lien avec la baisse du nombre de bénéficiaires, le montant avancé a enregistré une forte diminution du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 : -14,4% par rapport aux 12 mois précédents. Pour autant, il ne retrouve pas son niveau d'avant-crise.

Quant au montant récupéré sur la période, il figure parmi les meilleurs jamais enregistrés sur 12 mois.

Thierry Méteyé

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017



1 716,6 M€ -14,4%

Avances



728,6 M€ +2,2%

Récupérations



209 700 -14,2%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017



23 342 -9,4%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016



Montant des cotisations Taux de cotisation

1 273,0 M€ 0,20%

(depuis le 1^{er} janvier 2017)

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017



1 303 -8,4%

Sauvegardes

Affaires AGS créées



Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	1 ^{er} trimestre 2017				Sur les 12 derniers mois	
	Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombre total d'affaires créées	1 920	2 046	2 265	6 231	23 342	-9,4%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 183	1 207	1 360	3 750	13 956	-9,2%
- Redressement judiciaire	698	818	872	2 388	9 011	-9,2%
- Sauvegarde	39	21	33	93	375	-19,9%

Nombre d'affaires créées selon l'effectif au jugement d'ouverture sur les 12 derniers mois

Repli dans toutes les tranches d'effectifs

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	11 822	50,7%	↓
3 à 9 salariés	8 597	36,8%	↓
10 à 19 salariés	1 808	7,7%	↓
20 à 49 salariés	814	3,5%	↓
50 à 99 salariés	185	0,8%	↓
100 salariés et +	116	0,5%	↓

87,5% des affaires créées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 portent sur des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,3% sur des sociétés de 50 salariés et plus.

A souligner que le nombre d'affaires créées baisse dans toutes les tranches d'effectifs : ce recul est plus marqué en proportion pour les entreprises de 20 salariés et plus que pour celles de moins de 10 salariés (-14,5% contre -9,1%).

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

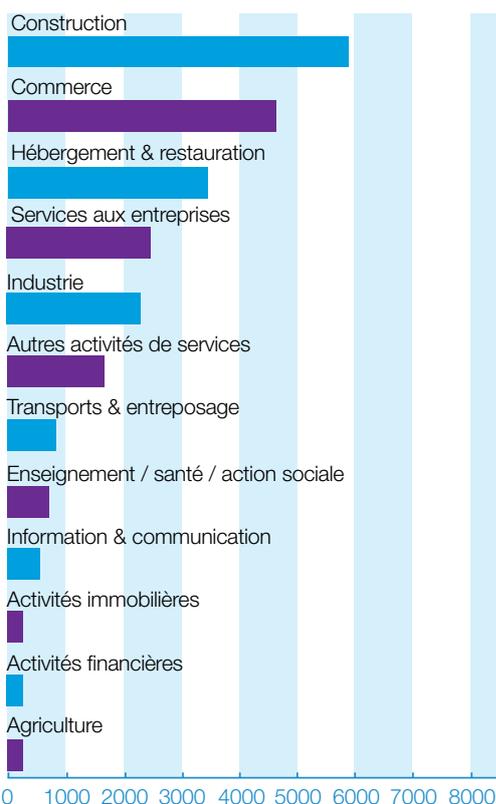
Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Faits marquants

Baisse marquée du nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS sur un an est en nette diminution avec une évolution à la fin du 1^{er} trimestre 2017 de -9,4% (contre -10,9% à la fin du 4^e trimestre 2016 et -7,9% à la fin du 3^e trimestre 2016).

Cette baisse est proportionnellement plus marquée pour les affaires ouvertes en sauvegarde dont le recul est supérieur de 10,7 points à celui des affaires ouvertes en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire.



Nombre d'affaires créées par secteur d'activité sur les 12 derniers mois

Hausse importante dans le secteur des transports et entreposage

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 (25,3% du total), suivie, mais après un décrochement assez net, par le commerce (19,1%).

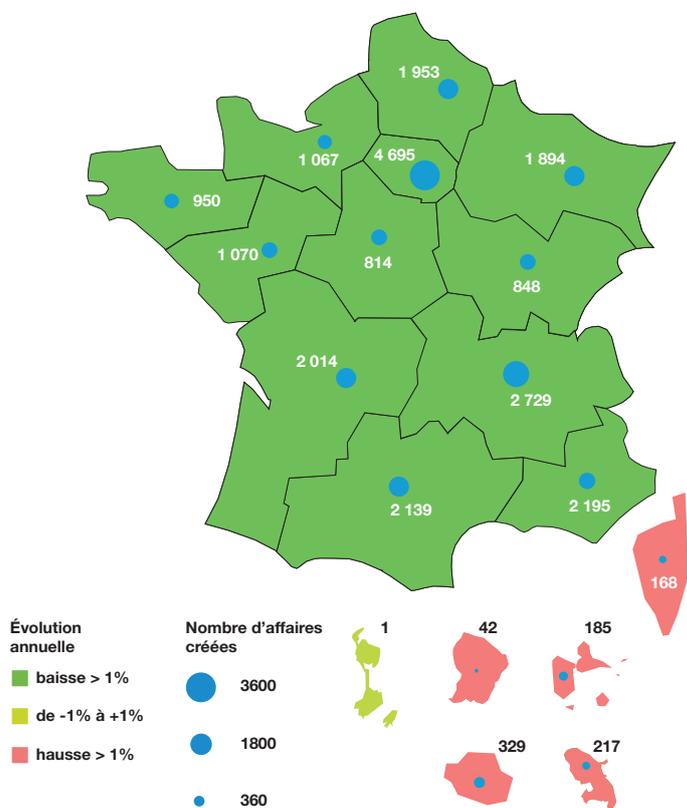
Fait notable, le nombre d'affaires créées augmente fortement dans les transports et entreposage (+10,4%), et de façon plus tenue dans l'enseignement, santé et action sociale (+2,7%). Tous les autres secteurs affichent une baisse : elle est en proportion la plus forte dans la construction (-14,7%).

Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées par région sur les 12 derniers mois

De par son tissu économique, l'Ile-de-France est la région où le nombre d'affaires créées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ces affaires diminuent sur la période dans toutes les régions de France métropolitaine, sauf en Corse (+8,4%), et augmentent en Martinique (+10,7%), à la Réunion (+7,5%), en Guyane (+5,0%) et en Guadeloupe (+3,9%). **En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est, sauf pour la région Centre-Val de Loire, supérieure à 50%.**

A noter que 28 affaires relatives à des faillites transnationales ont été créées depuis un an (soit 4 de plus que sur les 12 mois précédents).

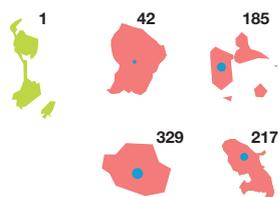


Évolution annuelle

- baisse > 1%
- de -1% à +1%
- hausse > 1%

Nombre d'affaires créées

- 3600
- 1800
- 360



Salariés

209 700
Bénéficiaires

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Baisse importante du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Evolution annuelle
209 700	-14,2%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -14,2% au 31 mars 2017.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Cumul	Evolution annuelle
94 670	-17,7%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2017 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créances par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -17,7% en 2016 par rapport à 2015.

Procédures de sauvegarde

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

1 ^{er} trimestre 2017				Sur les 12 derniers mois	
Janv.	Fév.	Mars	Total	Cumul	Evolution annuelle
127	107	131	365	1 303	-8,4%

Avertissement. Données arrêtées au 31 mars 2017 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

Faits marquants

Poursuite de la baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Amorcée à la fin du 2^e trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants s'établit à -8,4% à fin mars 2017, contre -16,7% à fin décembre 2016 et -17,8% à fin septembre 2016. A noter toutefois un regain du nombre de sauvegardes au 1^{er} trimestre 2017 (365) par rapport au 1^{er} trimestre 2016 (330). Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont la Nouvelle-Aquitaine avec 16,2% des procédures, l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 15,3% et la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 11,7%.

Le devenir des procédures collectives ouvertes en 2012

Cette étude porte sur l'évolution des procédures collectives qui sont suivies par l'AGS. La population observée, soit 28 500 unités, est constituée d'affaires avec un jugement d'ouverture en 2012 afin de cumuler un historique significatif. Ces affaires se scindent en deux groupes :

- les affaires pour lesquelles le jugement d'ouverture correspond à une liquidation judiciaire d'office ou à un redressement judiciaire et qui ont demandé l'intervention de l'AGS,

- les affaires ouvertes en sauvegarde avec ou non sollicitation de l'AGS (pour rappel, la Délégation Unédic AGS établit, depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, des statistiques sur les ouvertures de procédures de sauvegarde et leur devenir).

Les conversions en liquidation ou redressement judiciaire après résolution de plan sont exclues de notre base de départ. Le déroulement des procédures collectives ouvertes en 2012 est décrit au travers de la situation arrêtée au 31 mars 2017.

Constat

Plus de 4/5^e des redressements judiciaires ont échoué

Les liquidations judiciaires d'office représentent 55% des jugements d'ouverture en 2012 : au 31 mars 2017, 85% de ces affaires ont été clôturées pour insuffisance d'actif et ceci dans un délai moyen de 25 mois.

Les redressements judiciaires représentent 39% des jugements d'ouverture étudiés : 72% d'entre eux ont été directement convertis en liquidation judiciaire au 31 mars 2017, après une période d'observation moyenne de 6 mois, et 27% ont abouti à un plan de redressement, après une période d'observation moyenne de 14 mois. Parmi ces derniers, 47% des plans ont donné lieu à une liquidation judiciaire, ce qui monte à 85% la proportion de redressements judiciaires ayant échoué.

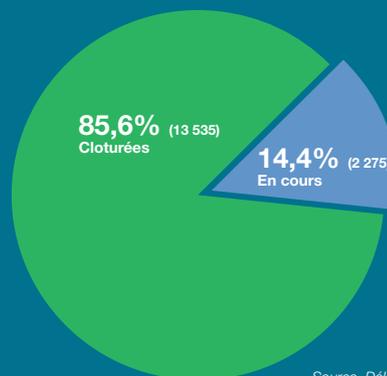
Fait marquant

Redressements judiciaires : des durées de période d'observation divergentes

La durée de la période d'observation diffère de manière significative selon que le redressement judiciaire débouche sur un plan de redressement ou sur une liquidation judiciaire. En moyenne, la période d'observation avec un plan de redressement est légèrement supérieure à une année (entre 13 et 14 mois). A contrario, elle est inférieure à 6 mois quand survient une conversion directe en liquidation judiciaire. A noter que la présence d'un jugement de cession a tendance à prolonger la période d'observation de 3 mois environ, en raison du temps nécessaire à l'organisation du plan de cession.

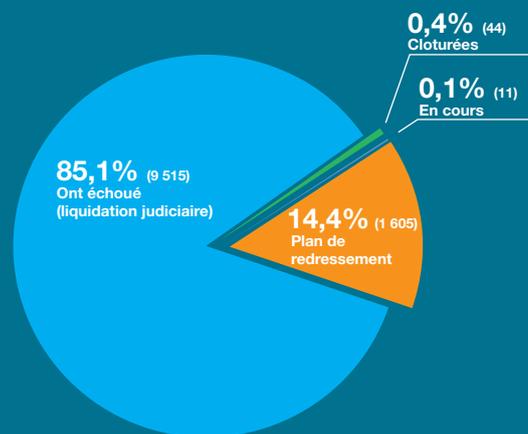
Alors qu'il paraissait probable, surtout lors d'une conversion en liquidation judiciaire et dans un contexte de préservation de l'emploi, que les durées de période d'observation soient corrélées avec le nombre de salariés (pour permettre le dépôt des offres de reprise et évaluer les moins coûteuses en termes de licenciements), nous n'observons en fait pas d'influence de l'effectif sur la durée moyenne de la période d'observation, et ce quel que soit le stade à venir.

Devenir des affaires ouvertes en liquidation judiciaire d'office en 2012 (au 31 mars 2017)



Source. Délégation Unédic AGS

Devenir des affaires ouvertes en redressement judiciaire en 2012 (au 31 mars 2017)



Source. Délégation Unédic AGS

A noter

Procédures de sauvegarde : plus de la moitié a abouti à un plan

Au 31 mars 2017, 54% des procédures de sauvegarde ouvertes en 2012 ont fait l'objet d'un plan et pratiquement 40% d'entre elles ont été directement converties en redressement ou en liquidation judiciaire. Le délai moyen d'établissement des plans est de 13 mois après l'ouverture de la procédure. Il est plus court pour les conversions : 6 mois en moyenne pour un redressement judiciaire et 8 mois pour une liquidation judiciaire.